Glossaire
+
Référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation du titre à finalité professionnelle

Intervenant en surveillance armée ISA

Option A : arme de poing

Niveau 4

GLOSSAIRE

- Activité : ensemble logique et/ou chronologique (processus) de tâches effectivement réalisées par une personne et concourant à une ou plusieurs fonctions dans une entreprise, selon des conditions d'exercice identifiées ;
- ADS : Agent De Sécurité ;
- Armement de catégorie A1-3° bis (létal) : armes à feu d'épaule semi-automatique à percussion centrale, permettant le tir entre 11 et 30 coups sans qu'intervienne un réapprovisionnement ;
- Armement de catégorie A1-8 : systèmes d'alimentation d'arme de poing supérieurs à 20 coups et armes à feu d'épaule d'une capacité supérieure à 30 + 1 coups ;
- Armement de catégorie A1-9° : système d'alimentation (chargeur) d'arme d'épaule supérieur à 30 coups ;
- Armement de catégorie B (létal) :
    1. armes à Impulsion électrique Incapacitante (AII) dites « TASER » (de leur inventeur Thomas A. Swift Electric Rifle) permettant de provoquer un choc électrique à distance. Leur utilisation est réservée aux Forces de l'ordre en raison de leur dangerosité ;
    2. générateurs incapacitants ou lacrymogènes d'une capacité supérieure à 100 ml ;
    3. armes de poing de calibre 9 mm Luger ou 38 spécial avec utilisation de projectiles expansifs, d'une capacité maxi de 20 + 1 coups ;
    4. armes d'épaule semi-automatiques d'un calibre de 7,62 mm x 39 ou 5,56 mm x 45 ou 5,45 mm x 39 (voire 12,7 mm × 99) dotées d'un magasin d'une capacité maxi de 10 coups et d'une longueur minimum de 60 cm ;
    5. armes à feu d'épaule à répétition manuelle à canon rayé, munies d'un dispositif de rechargement à pompe chambré (*riot gun*) pour les calibres 8, 10, 12, 14, 16, 20, 24, 28, 32, 36 et 410, d'une longueur inférieure à 80 cm, d'une longueur de canon inférieure à60 cm et d'une capacité supérieure à 5 coups ;
- Armement de catégorie D (non létal) :
    1. générateurs incapacitants ou lacrymogènes d'une capacité inférieure ou égale à 100 ml ;
    2. matraques de type bâton de défense ou tonfa ;
    3. matraques ou tonfas télescopiques ;
- CFPSP : Centre de Formation Professionnelle de la Sécurité Privée (ancienne appellation de l'Institut français de sécurité dit « IFS ») ;
- CNAPS : Conseil National des Activités Privées de Sécurité ;
- Capacité : ensemble de dispositions et d'acquis dont la mise en oeuvre se traduit par des résultats observables ou potentiels d'un individu, en termes de combinaison de connaissances, savoir-faire, aptitudes, comportements ou attitudes ;
- Compétence : une compétence se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle ;
- CP : Certification professionnelle ;
- CPF : Commission Permanente de la Formation ;
- CQP : Certificat de Qualification Professionnelle ;
- CR : Compte-Rendu ;
- CSI : Code de Sécurité Intérieure ;

- CV : Curriculum Vitae. Document détaillant le parcours professionnel et les compétences acquises par une personne ;
- DAE : Défibrillateur Automatisé Externe (secourisme) ;
- DATI : Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé ;
- DDC : Dispositif de Développement de Compétences garantissant l'employabilité du personnel au terme d'un parcours professionnalisant (formation, immersion dans l'emploi, parrainage, etc.) ;
- EEI : Engin Explosif Improvisé ;
- FACQ : Formation d'Adaptation Complémentaire Qualifiante ;
- FDS : Forces de Défense et de Sécurité ;
- GPS : *Global Positioning System* (Système mondial de positionnement) ;
- HNO : Heures Non Ouvrées. Concerne les heures de formation qui se déroulent notamment de nuit pour les mises en situation et tirs contextualisés ;
- HO : Heures ouvrées. Concerne les heures de formation qui se déroulent durant la journée, en semaine ;
- HSE : Hygiène, Sécurité et Environnement ;
- ICE : In Case of Emergency (en cas d'urgence, en Anglais). Moyen d'identification sous la forme choisie par l'autorité d'emploi (carte, badge), qui permet aux secours d'accéder aux données personnelles (nom, prénom, sexe, date de naissance, nationalité, langues maternelle et secondaire...) comme médicales (coordonnées du médecin traitant, groupe sanguin, allergies, maladies chroniques, etc.) ;
- ILCOR : *International Liaison Committee On Rescucitation* (Comité international sur la réanimation) ;
- ISA : Intervenant en Surveillance Armée ;
- IFS : Institut Français de Sécurité (nouveau nom du Centre de Formation Professionnelle de Sécurité Privée ou « CFPSP ») ;
- LVAS : Libération des Voies Aériennes Supérieures (secourisme) ;
- MARCHE : *Massive bleeding control* (contrôle des hémorragies)*, Airways* (libérer les voies respiratoires)*, Respiration* (vérifier la respiration)*, Choc, Head/Hypotermia* (tête/)*, Evacuation* (voir annexe 7) ;
- MINDEF : Ministère de la Défense (désormais, Ministère des Armées depuis 2017) ;
- MININT : Ministère de l'Intérieur ;
- NRBC-E : menace Nucléaire-Radiologique-Biologique-Chimique-Explosive liée au terrorisme ;
- NSF (code) : Nomenclature des Spécialités de Formation ;
- PC : Poste de Commandement ;
- PSC 1 : unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » ;
- PLS : Position Latérale de Sécurité (secourisme) ;
- PSC1 : Prévention et Secours Civiques de niveau 1. Anciennement "AFPS", cette formation d'une journée, sanctionnée par une attestation, apprend à réagir face à des situations de la vie quotidienne : malaise, traumatismes, perte de connaissance, arrêt cardiaque, etc. Tout au long de la session, sont alternés échanges théoriques, apprentissages pratiques et mises en situation. Cette formation initiale peut être accompagnée chaque année d'une remise à niveau dans le cadre d'une formation continue qui n'est pas obligatoire ;
- PTI : dispositif de Protection du Travailleur Isolé ;
- QCD : Questionnaire à Court Développement ;
- QCM : Questionnaire à Choix Multiples ;
- QCR : Questionnaire à Courte Réponse ;
- RAC : Référentiel d'Activités et de Compétences ;
- RYAN : Réévaluer, Yeux/ORL, Analgésie, Nettoyer/prévenir l'infection (voir annexe 7) ;

- SAFE : *Stop the burning process* (supprimer la menace)*, Assess the situation/scene* (appréhender la scène dans sa globalité)*, Free of danger for you* (se mettre hors de danger)*, Evaluate* (voir annexe 7) ;
- Savoir-faire opérationnels : Le savoir-faire est la mise en action d'un ensemble de connaissances en vue d'atteindre un objectif déterminé. Il représente la capacité d'un individu à maîtriser les situations professionnelles, à résoudre des problématiques spécifiques, à agir dans et sur l'environnement de travail en exploitant une base formalisée, capitalisée et enrichie de connaissances.
  Les savoir-faire opérationnels regroupent tout ce qui relève :
  - de la mise en œuvre opérationnelle, dans la pratique professionnelle, de méthodes, procédures, façons de faire, etc. ;
  - d'opérations intellectuelles permettant de contextualiser de modéliser, de concevoir, d'élaborer, etc. ;
  - de la capacité à maîtriser des ressources de l'environnement professionnel pour résoudre un problème spécifique.

  Source : Centre d'Evaluation, de Documentation et d'Innovation pédagogiques (CEDIP).
- SST : Sauveteur Secouriste du Travail. Cette formation initiale de quatorze heures, sanctionnée par un diplôme, prépare l'intéressé à intervenir rapidement et efficacement lors d'une situation d'accident du travail dans l'établissement ou dans la profession. Elle permet d'acquérir les connaissances pour apporter les premiers secours et les conduites à tenir en attendant l'arrivée des secours. Elle est valable deux ans et nécessite un recyclage ;
- START : *Simple Triage And Rapid Treatment* (Triage Simple Et Traitement Rapide). Protocole d'intervention internationale en secourisme permettant d'effectuer un bilan rapide et détaillé de l'état des victimes, suivi d'un triage efficace ;
- Intervenant : professionnel spécialisé dans une discipline, considéré comme un employé hautement qualifié. Exécutant, il est, de manière générale, responsable des activités pratiques d'une entreprise, dont la mise en oeuvre nécessite une expertise et une formation spécifique. Synonyme : spécialiste opérationnel ;
- TPE : Très Petite Entreprise ;
- UIT : Union Internationale des Télécommunications ;
- USP : Union des entreprises de Sécurité Privée ;
- VIP : *Very Important Person.*

PRÉAMBULE : MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Évaluation des compétences au titre de la formation continue :

Dans le cadre du dispositif de développement de compétences et plus particulièrement des formations, les évaluations s'articulent selon une logique de « compétences ». En effet, les référentiels de formation ont été modularisés afin de respecter les compétences détaillées dans le référentiel d'activités et de compétences (RAC) de l'emploi d'intervenant en surveillance armée (ISA).

Ainsi, les savoirs de référence et procéduraux sont appréciés lors d'**évaluations orales ou écrites** assorties de **mises en situation contextualisées**, d'**études de cas** et/ou de **restitutions technico-opérationnelles** (conformité avec l'arrêté relatif à la formation continue des agents privés de sécurité). Les appréciations du collège des instructeurs se structurent selon trois critères :

1. **les connaissances techniques :**

   Il s'agit d'évaluer si le stagiaire dispose des savoirs procéduraux et techniques nécessaires à la résolution d'un problème donné, dans le champ professionnel concerné (modules de formation). Pour ce faire, les savoirs théoriques de référence et procéduraux sont appréciés au travers de questionnaires à choix multiples (QCM), à courte réponse (QCR) ou à court développement (QCD).

2. **les compétences professionnelles :**

   Le champ de ce critère est plus large que le précédent car il consiste à apprécier l'ensemble des savoir-faire du stagiaire et sa bonne appréhension de l'environnement professionnel dans lequel il évolue (contextualisations des savoirs).

   Le savoir-faire requis peut aller de la simple capacité à exécuter une tâche prescrite jusqu'à la gestion de missions/interventions de haute intensité, complexes et inédites, à mener sous stress et sous contrainte de temps. En d'autres termes, il s'agit d'apprécier les capacités du stagiaire à mettre en œuvre ses connaissances techniques dans différentes situations se rapportant à divers contextes d'engagement.

3. **les aptitudes professionnelles :**

   Les observations lors des mises en situation doivent permettre de les révéler. Ce critère, essentiel au futur emploi, permet d'aller au-delà de la seule appréciation des connaissances théoriques des stagiaires. Il s'agit d'apprécier un potentiel humain dans un contexte professionnel déterminé, c'est-à-dire sa capacité à intervenir dans le cadre d'une surveillance armée, ainsi qu'à s'adapter aux évolutions et exigences des fonctions associées à l'emploi.

Lieux d'évaluations :

- salles de cours + bâtiment d'instruction LPN pour les mises en situation et tests écrits ;
- infrastructures de tir pour les tirs d'instruction et site de tir adapté pour les tirs contextualisés et réactions aux incidents.

Évaluation des compétences au titre de la VAE :

L'évaluation des compétences s'appuie sur l'étude de la présentation de l'expérience du livret 2 et sur les documents annexés, complétée par un entretien avec le jury (présentiel ou à distance), voire par une mise en situation professionnelle réelle ou simulée.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
UV 1 - DOMAINE D'ACTIVITÉS 1 : SECOURS TACTIQUE			
A1. Préparation de la mission A11. Maintien et actualisation des compétences	Pour ne pas obérer les capacités de secours tactique, **actualiser et standardiser les compétences PSC 1,** en formulant, si nécessaire, une demande de recyclage - actualiser ses connaissances en secourisme ; - exprimer les besoins d'actualisation ou de développement des compétences	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- les besoins en développement de compétences individuelles sont cernés ; - la demande d'actualisation des compétences est exprimée
A12. Mobilisation des ressources	Afin de garantir la capacité de secours tactique, **préparer les équipements spécifiques** en constituant son kit individuel de premiers secours <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - identifier ses besoins et créer son kit individuel de premiers secours ; - percevoir les matériels et les équipements nécessaires ; - vérifier l'équipement de son véhicule en matériel de secours ; - vérifier la conformité des perceptions (contenu, qualitatif, volume, documentation, etc.)		- le candidat est porteur de son carnet de primo intervenant ; - il est détenteur d'un kit de premier secours ; - les matériels et équipements définis préalablement sont perçus et contrôlés rigoureusement ; - la conformité des perceptions (contenu, qualitatif, volume, documentation, etc.) est vérifiée

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A2. Gestion d'une situation avec victime(s) A21. Protection	Afin de protéger la (les) victime(s), **sécuriser la scène en tant que primo-intervenant** pour se prémunir de tout danger <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - évaluer l'environnement de la zone d'intervention ; - maîtriser la fonction de « primo-intervenant » ; - se protéger et protéger les autres, notamment en milieu non sécurisé (tirs, explosions, etc.) ; - sécuriser la scène ; - identifier le(s) danger(s) et réagir en conséquence ; - identifier les personnes qui pourraient être menacées en les éloignant	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	Le candidat : - maîtrise parfaitement la notion de « primo-intervenant » ; - s'identifie aisément grâce au système international ICE « In Case of Emergency » ; - applique la méthode « SAFE » (gestes à effectuer avant de s'occuper de la victime) ; - se protège ; - protège la (les) victime(s) en utilisant, éventuellement, des méthodes d'extraction (ramping, portage, extraction par équipement, pick and run, etc.) ; - évalue l'environnement après une approche prudente ; - détermine les dangers ; - identifie les personnes qui pourraient être menacées et les éloigne

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A22. Évaluation	Face à une (des) victime(s), **réaliser un bilan succinct,** en vue d'identifier le(s) type(s) de détresse(s) et d'effectuer les gestes de secours adaptés <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - apprécier la situation administrative, les principes, les règles, le code de conduite, la diversité culturelle, les us, etc. ; - définir, prioriser (en cas de victimes multiples) et identifier les différentes victimes/ blessures rencontrées	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	Le candidat : - apprécie la situation administrative et les coutumes locales ; - identifie les différentes victimes et blessures rencontrées (explosion, brûlure, hémorragie, détresse respiratoire, etc.) ; - recherche les détresses vitales ; - définit l'urgence et priorise les victimes selon les détresses apparentes, en cas de victimes multiples ; - est précis et concret ; - sous stress, reste calme et méthodique
A23. Alerte précoce	Afin de permettre le règlement fonctionnel, **alerter au plus tôt par un compte rendu exhaustif,** tout en se préparant à répondre aux éventuelles questions complémentaires <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - établir et transmettre un compte-rendu ; - discriminer les informations pour répondre aux interrogations et aux attentes		Le candidat : - fait preuve d'esprit de synthèse ; - respecte le canevas de compte-rendu ; - établit un CR complet, clair et précis (secours, hiérarchie, etc.) ; - assure une bonne prise en compte des éléments extérieurs

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A24. Réalisation des gestes de secours	Pour porter assistance à la (aux) personne(s) en situation de détresse physique ou mentale, **effectuer les gestes de secours dictés par la nature et la gravité,** en assurant la recherche des fonctions vitales de la (des) victime(s) <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - identifier la (les) blessure(s), le(s) malaise(s) et le(s) traumatisme(s) ; - réaliser sans délai les gestes de secours appropriés selon la méthode de prise en charge « MARCHE »	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	Le candidat : - maîtrise les procédures et recommandations de l'ILCOR ; - reconnait : • l'hémorragie des membres/hors membres ; • la détresse respiratoire ; • les plaies par balles, par couteau ; • les blessures dues à une explosion ; • les brûlures ; • les fractures ; • l'hypothermie ; - applique avec rigueur la méthode de prise en charge MARCHE (maîtriser les hémorragies, libérer les voies respiratoires, maintenir une ventilation efficace, prévenir la détresse circulatoire, reconnaître les lésions neurologiques et l'hypothermie, préparer

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A24. Réalisation des gestes de secours (suite)			l'évacuation) ; - met en œuvre les procédures de libération des voies aériennes supérieures (LVAS), de réanimation cardio-pulmonaire (RCP) et de position latérale de sécurité (PLS) ; - maitrise : • la prise du pouls simple radiale ; • les points de compression directs, pansements compressifs, garrots, etc. ; • la conduite à tenir selon les fractures ; • les positions antalgiques ; • l'utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) ; - vérifie les signaux de détresse vitale ; - est informé des fautes et gestes à éviter ; - reste calme et méthodique

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A25. Préservation des victimes	Afin de préserver l'intégrité de la (des) victime(s), **assurer la permanence de la surveillance** tout en effectuant une réévaluation <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - soutenir les gestes de secours ; - assurer la permanence de la surveillance ; - réévaluer l'état de la (des) victime(s)	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	Le candidat : - soutient les gestes de secours ; - réévalue l'état de la (des) victime(s) selon la méthode RYAN ; - renseigne la fiche d'information pour les secours
A26. Évacuation par moyens externes	Afin de permettre la prise en charge par les secours, **organiser l'accueil,** tout en maintenant la surveillance vitale <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - établir un périmètre de sécurité ; - identifier l'élément d'évacuation attendu ; - établir le contact avec l'élément d'évacuation, dans la mesure du possible ; - guider l'élément d'évacuation ; - collaborer à un dispositif d'accueil ; - vérifier la conformité des renforcements ; - poursuivre la surveillance du (des) blessé(s) ; - colliger et transmettre les informations		Le candidat : - organise la zone ; - identifie l'élément d'évacuation ; - prend contact avec lui, si possible ; - guide les secours, si nécessaire ; - organise un dispositif de protection voire de marquage/balisage ; - maintient la surveillance ; - collige et transmet oralement (voire sur fiche de primo intervenant) les informations sur le(s) blessé(s)

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
UV 2 - DOMAINE D'ACTIVITÉS 2 : TECHNIQUES OPÉRATIONNELLES			
L'armement décrit dans les BC 1 à 4, fait référence à la catégorie D (armes non létales uniquement, telles que bâton de défense télescopique, bâton de défense à poignée latérale, générateur d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes ≤ 100 ml, etc.). Dans certains cas, l'armement fait référence à la catégorie A1-3 B, pour et uniquement pour l'obtention du BCS A.			
A1. Préparation technique A11. Préparation technique collective	Afin de permettre une assistance rapide et coordonnée en cas de situation dégradée, voire à haute intensité, **contrôler la disponibilité des moyens collectifs** en détaillant les actions qui devront être menées <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - vérifier la disponibilité du matériel collectif ; - vérifier l'intégrité du matériel collectif ; - alerter son chef d'équipe en cas de dysfonctionnement(s) ou anomalie(s) ; - rendre compte des opérations effectuées	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- la disponibilité et l'intégrité du matériel collectif sont vérifiées ; - le chef d'équipe est informé en cas de dysfonctionnement ou d'anomalie ; - les restrictions d'utilisation sont anticipées et justifiées ; - un CR exhaustif est fait au chef d'équipe en fin d'opération(s) de vérification ; - les constatations relatives au matériel de secourisme sont consignées sur le cahier de suivi de l'entretien sanitaire ; - les besoins en consommables sont exprimés et garantissent de couvrir la durée de la mission ; - le délai de péremption des consommables est

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			vérifié et conforme
A12. Préparation technique individuelle	Afin d'organiser le port de son armement et des matériels, **s'équiper** en contrôlant leur employabilité <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - contrôler ses équipements (protections balistiques, moyens de défense intermédiaire, moyens de transmissions, kit individuel de premiers secours tactiques, armement, etc.) ; - vérifier leur fonctionnement en configuration d'emploi ; - agencer ses matériels et ajuster ses équipements/armement ; - adapter l'accessibilité et le port des équipements au contexte d'emploi ainsi qu'à sa morphologie	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- le candidat vérifie les tailles de ses protections balistiques dès la perception ; - l'état et le fonctionnement des équipements sont contrôlés et jugés opérationnels ; - le kit individuel de premiers secours tactiques est constitué et pertinent, au regard de la mission ; - les matériels sont agencés et ajustés à l'utilisateur comme au contexte d'emploi (véhicule) ; - le concept de main forte et main faible est respecté et motive l'organisation des matériels ; - les pochettes comme les chargeurs (garnis ou vides) sont disposés et agencés selon leur configuration ; - les liaisons

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			transmissions sont testées collectivement et les ressources en alimentation (accus, piles) sont vérifiées ; - le port des équipements est adapté au contexte et à la morphologie de l'utilisateur ; - les fonctions occupées par le candidat sont matérialisées par un double marquage sur la tenue au minimum (visible de tous, de jour comme de nuit, sans équivoque, sans prêter à confusion avec des forces de l'ordre)

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A13. Maintien en condition des matériels	Afin de permettre une disponibilité immédiate des matériels et armement de l'équipe ISA, **réaliser les opérations de maintien en condition** en procédant aux vérifications de son niveau Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels : - maintenir la capacité opérationnelle des équipements, armement, véhicules et matériels ; - respecter les règles d'entretien ; - veiller à un test régulier des matériels ; - entretenir le matériel conformément aux directives ; - rendre compte de tout problème nécessitant une intervention d'entretien plus importante ; - suivre les mises en réparation ; - transporter les matériels dans les conditions requises (housse, conteneur, etc.) ; - stocker les matériels et armement de catégorie D dans les conditions requises	**Voie formative :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **VAE :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- le matériel est testé et vérifié régulièrement par le candidat ; - le matériel est entretenu selon les règles et les consignes reçues ; - la mise en réparation du matériel est suivie sur un cahier dédié ; - le candidat reconditionne les équipements et armement en respectant les fiches techniques et consignes particulières ; - le stockage est conforme aux règles et aux consignes reçues

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A2. Protection A21. Protection juridique et opérationnelle	Afin d'agir dans le cadre de la règlementation, **Connaître la réglementation relative à l'acquisition, la détention, la conservation, au transport et à l'usage des armes et des munitions** en respectant le cadre juridique d'emploi Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels : - Connaître le régime de l'acquisition et de la détention d'armes et de munitions (distinguer les différentes catégories d'armes et les conditions générales de leur acquisition et détention) - Connaître les dispositions du livre VI du code de la sécurité intérieure relatives à l'armement des agents privés de sécurité (conditions et modalités d'acquisition, de détention, de conservation, de transport et d'usage des armes susceptibles d'être utilisées et sanctions encourues en cas de non-respect de ces conditions); Afin d'agir dans le cadre de la règlementation, **Connaître la réglementation relative à l'usage des armes** en respectant le cadre juridique d'emploi Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels : - les principes d'absolue nécessité et les conditions d'application de la légitime défense dans le cadre de l'autorisation du port d'armes - les autres cadres juridiques d'utilisation des armes ; notamment ceux spécifiques aux forces de l'ordre	**Voie formative :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **VAE :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- l'attention à l'environnement est aigüe et favorise l'analyse globale ; - le candidat adapte sa réaction suivant le type d'attaque [arme(s), explosif(s) ou autres] ; - les possibilités de protection immédiate sont identifiées et un choix pertinent est fait rapidement ; - le choix de l'écran est cohérent au regard des risques de perforation ; - les actes réflexes (mesures de mise en sécurité immédiate) sont parfaitement restitués pour limiter le risque de blessure(s) ; - les équipements de protection sont portés (gilet pare-balles) ou utilisés le moment venu (bouchons anti-bruit et lunettes de tir) ; - le candidat respecte les règles d'emploi des appareils émetteurs-récepteurs équipés de

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			la fonction protection du travailleur isolé (PTI) ou dispositif d'alarme pour travailleur isolé (DATI)
A22. Autodéfense	Afin de maitriser une agression physique, **se défendre (zone des 0-15 mètres)** en adaptant la réponse au niveau d'intensité et de violence déployé par le (ou les) agresseur(s) <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - analyser l'environnement (vision périphérique) ; - adapter sa réaction à la menace et à l'agression ; - maintenir à distance verbale ; - effectuer les techniques de garde ; - riposter en respectant strictement la gradation d'emploi de la force (niveau strictement suffisant) ; - réagir efficacement face à une menace ; - délivrer des coups d'arrêt : • mixtes (membres supérieurs et membres inférieurs) ; • avec un moyen de défense intermédiaire ; • avec son arme (percussions) si titulaire d'une des options ; - se défendre face à des attaques spécifiques (armes blanches, contendantes, menaces multiples) ; - employer les générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes ; - contrôler un individu agressif au sol	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- l'environnement est observé et analysé en permanence par le candidat ; - la réaction du candidat est conforme quel que soient le type d'agression et la menace ; - l'attitude du candidat est évolutive (abordage, garde active ou inversée, etc.) et adaptée à la distance de la menace (visuelle, verbale, contact physique etc.) ; - tout individu est maintenu à distance ; - les coups d'arrêt délivrés par le candidat sont efficaces et adaptés ; - l'utilisation de générateurs d'aérosols incapacitants jusqu'à 100 ml est conforme et

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			bien maîtrisée (prise en main, distance, sens du vent, etc.) ; - la protection du public est prise en compte et les techniques d'autodéfense sont adaptées ; - les effets de balistique terminale et lésionnelle sont appréciés et conditionnent la riposte du candidat ; - l'adversaire est contrôlé en position ventrale et sécurisé (pose d'entrave) ; - la législation relative à la pose de menottes ou entraves est strictement respectée et le candidat est conscient de l'engagement de ses responsabilités

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A23. Protection de l'armement	Afin de préserver/protéger son armement, **parer toute tentative de saisie ou d'arrachement** en se défendant efficacement <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - observer son environnement direct ; - maintenir tout individu extérieur à distance verbale ; - protéger et sécuriser son armement ; - Effectuer une inspection visuelle des bagages et une palpation de sécurité (sans risquer d'être désarmé) ; - dégager son arme sur une tentative de saisie ou d'arrachement ; - rétablir la distance verbale ; - réévaluer la menace ; - alerter son chef d'équipe ou équipier	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- les armes sont portées réglementairement, à la ceinture, dans leur étui/holster ou avec leur sangle de transport (si BCS) ; - l'autodéfense constitue une priorité permanente pour le candidat ; - l'environnement est observé en permanence et avec attention ; - la vision périphérique est privilégiée ; - tout intervenant extérieur est maintenu à distance verbale ; - l'armement est protégé et sécurisé (en particulier l'arme de poing, si BCS) avec un dispositif de rétention ; - les possibilités de dégagement sur saisies du corps et de l'arme par coups d'arrêt sont rapidement identifiées et restituées ; - le candidat fixe l'agresseur, restitue la

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			technique de dégagement et remet à distance verbale ; - le concept de riposte graduée est respecté et développé, si nécessaire ; - la liaison avec l'équipier/chef d'équipe permet de s'alerter mutuellement

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A24. Protection collective	Afin de réagir, dans des délais contraints, face à une alerte ou une menace de moyenne ou haute intensité, **protéger les personnes menacées** en adoptant, sur ordre ou à son initiative, les mesures collectives adaptées, conformément aux procédures <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - gérer une situation de moyenne ou haute intensité en tant que primo-intervenant ; - effectuer une évaluation rapide de la scène ; - adapter sa réaction en fonction du lieu, des horaires, des agressions [assaillant(s) unique/multiples, intrusion, agression verbale, avec véhicule, etc.] ; - mettre en place les mesures de sécurité collectives (confinement, évacuation, interposition, etc.) ; - identifier un chemin de repli collectif ; - faire fuir la menace ou au minimum, restreindre sa progression ; - diriger les personnes vers une zone en sécurité	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- le sens du service au public est affirmé par la bienveillance du candidat ; - il analyse un environnement extérieur fluctuant et réagit en primo-intervenant ; - il identifie, avec lucidité, une parade collective face à une menace de moyenne ou haute intensité et la met en œuvre ; - l'évaluation de la situation est rapide et les parades réalistes sont adaptées au danger et à l'environnement ; - les mesures de sécurité idoines sont mises en place ; - un chemin de repli collectif praticable et adapté est identifié ; - les personnes évacuées sont guidées vers une zone sécurisée de regroupement ; - une aide est apportée

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			au public dans l'attente des secours ; - la menace est stoppée sinon restreinte voire contrainte à la fuite ; - l'arrivée et l'intervention des forces de l'ordre sont anticipées et facilitées
A3. Intervention/riposte graduée A31. Intervention de l'ISA	Afin de respecter le processus décisionnel de l'emploi de la force, **apprécier le contexte global de la maîtrise de l'adversaire** en respectant le cadre juridique d'emploi <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - prévenir les situations à risque ; - analyser la situation dans laquelle l'arme est susceptible d'être utilisée (reconnaissance des lieux, identification du contexte, possibilités et limites de l'emploi des armes) ; - repérer les comportements anormaux et les signaux précurseurs d'agression ; - agir en discrétion ; - restituer toutes les phases préalables de communication et d'avertissement avant l'intervention (dissuasion des assaillants) ; - appliquer les procédures d'alerte (forces de l'ordre et secours) ; - réagir immédiatement dans le respect du cadre légal de la légitime défense ; - conserver la capacité de rompre le contact ou de renforcer la riposte	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- les fondements légaux de l'intervention sont respectés ; - le candidat conserve sa vigilance en s'adaptant à un environnement sensible et fluctuant ; - le candidat aborde toutes les situations en sécurité, dans le strict respect du cadre légal et réglementaire ; - la capacité de riposte et d'emploi des armes est maintenue en permanence ; - les effets de balistique terminale et lésionnelle sont appréciés et conditionnent la riposte du candidat (si BCS) ; - dès que l'individu est

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A31. Intervention de l'ISA (suite)			maîtrisé, il cesse d'être considéré comme un adversaire dangereux ; - les interventions simples sont exécutées en maîtrisant un adversaire, avec ou sans arme, en sécurité, avec une gradation de l'emploi de la force ; - les procédures d'alerte (forces de l'ordre et secours) sont maîtrisées et appliquées
A32. Intervention en binôme/équipe	Afin de neutraliser une menace, **appliquer les techniques opérationnelles individuelles et collectives** en se coordonnant avec le ou les autres ISA <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - travailler en binôme et en équipe (communication, analyse des solutions et prise de décision, placement, etc.) ; - se positionner efficacement au sein d'une équipe (triangulation simple ou double) en favorisant l'action principale ; - réaliser une mise en place initiale conforme au plan de sécurité et aux fiches d'intervention ; - situer l'utilisation des différentes catégories d'armes autorisées dans le cadre de l'intervention graduée (définition des moyens de réponse adaptés à la gravité de la menace) et les maitriser dans différentes situations (en déplacement, en situation de stress, etc.) ;	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions	- le rôle de chacun est identifié et le candidat s'y conforme en s'adaptant (placement, déplacement, communication, etc.) ; - le sens de l'intérêt collectif est affirmé par le candidat ; - la capacité d'écoute et de dialogue est manifeste et probante ; - les compétences individuelles du candidat s'affirment au

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A32. Intervention en binôme/équipe (suite)	- adapter la réaction à la menace, en fonction du lieu, des horaires, des agressions (assaillant unique/ multiple, intrusion, agression verbale, avec véhicule, etc.), de l'équipe en activité (binôme ou pluralité d'intervenants) et des catégories d'armes portées.réagir aux ordres (en cours d'action) du chef d'équipe ; - maintenir la communication avec ses équipiers ; - favoriser l'emploi d'une équipe cynophile (placement favorable) ; - renforcer l'action d'un équipier en difficulté ; - alerter les forces de l'ordre ; - faciliter l'intervention des forces de l'ordre ; - identifier le rôle des différents acteurs dans le cadre d'une intervention ; - prévoir le recueil des informations utiles par les forces de l'ordre ; <u>en cas de réquisition :</u> - assister les forces de l'ordre et, par voie de conséquence, se mettre sous leur autorité après avoir rendu compte	technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	profit de l'action collective (binôme ou équipe) ; - la gradation de la réponse s'exprime au travers de différents paliers de réaction en fonction de l'agressivité ou de la violence utilisées par la ou les personnes à contrôler ; - l'action du candidat au profit de l'équipe se situe dans le cadre strict de la légalité, notamment en ce qui concerne l'emploi de la force et l'usage des armes (si BCS) ; - la sécurité des équipiers et des tiers (public présent) est mesurée ; - après l'action, le candidat distingue et identifie les témoins : • directs, présents lors de l'attaque (ou cachés à proximité immédiate des terroristes) ; • indirects, spectateurs

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			de l'attaque (en sécurité, à distance)
A4. Communication A41. Transmissions tactiques	Afin de réaliser une remontée d'informations, **effectuer un compte rendu** en appliquant les procédures de transmissions adéquates <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - réaliser une remontée d'informations ; - appliquer les structures des comptes rendus (CR initial, en cours d'action, de fin de mission) ; - adapter la forme du message à l'outil (gestes, téléphone filaire ou portable, radio-transmissions, etc.) ; - protéger les informations opérationnelles ; - employer l'alphabet UIT (Union internationale des télécommunications) ; - appliquer les procédures des transmissions ; - se conformer aux restrictions d'emploi des transmissions ; - garder la liaison au sein du binôme et de l'équipe ; - garder la liaison avec le centre opérations (ou poste central de sécurité)	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	Le candidat - montre le souci de rendre compte à sa hiérarchie en permanence ; - transmet par un moyen adapté à la situation du moment un renseignement clair et sans équivoque ; - conserve sa capacité de communiquer avec une grande diversité de gens, tant oralement que par écrit, pour obtenir l'information ; - communique une information toujours appropriée, claire, concise et sans délai ; - échange en faisant preuve d'impartialité et sans la moindre opinion personnelle ; - s'assure d'être compris sans susciter d'antagonisme ; - établit un compte-rendu, une main

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			courante électronique, un rapport d'anomalie fonctionnelle sur un ordinateur en exploitant les logiciels adaptés
A42. Communication avec le public	Afin de transmettre un message au public, **adapter sa communication à la situation (contexte anxiogène, situation de menace, etc.)** en s'efforçant d'apaiser les tensions <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - maintenir le public à distance verbale pour préserver son armement ; - développer sa communication et faire preuve de professionnalisme ; - développer une communication bienveillante ; - entrer en communication avec l'autre (ou les autres) ; - respecter les éléments de langages transmis ; - identifier les différentes phases du conflit verbal ; - développer son attitude d'écoute (écoute active) ; - évaluer la nécessité d'un renforcement ; - recueillir des informations auprès du public ; - construire une réponse verbale structurée malgré les impératifs de la mission ; - communiquer en respectant les règles de confidentialité	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	Le candidat : - agit, en toutes circonstances, de manière respectueuse et digne à l'égard du public (diplomatie, pondération et courtoisie) ; - s'interdit, envers autrui, toute familiarité et toute discrimination, (distinction fondée notamment sur l'origine, le sexe, la situation de famille, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap, les caractéristiques génétiques, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'âge, les opinions politiques ou syndicales, l'appartenance ou la non-appartenance,

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée) ; - utilise une posture adaptée à la situation ; - renforce sa communication par l'écoute active et l'empathie ; - communique avec le public en promouvant l'action de son service
A43. Protection des informations opérationnelles	Afin de préserver des données sensibles **appliquer les règles de confidentialité** en observant un devoir de réserve et de discrétion <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - respecter les règles strictes de confidentialité des informations (utilisation de l'internet de loisirs, réseaux sociaux, communication personnelle) ; - se conformer aux règles d'hygiène cybernétique ; - proscrire strictement la divulgation de toute information sensible (photos ou écrits relatifs à des dispositifs de la protection, à des départs en mission, à des identités, etc.)	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- le devoir de réserve et de discrétion est respecté par le candidat ; - les règles de discrétion et des bons usages sont observées sur les réseaux sociaux et l'internet de loisirs ; - le candidat fait preuve de discrétion pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions d'ISA

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A44. Transmission de l'alerte	Afin de faciliter l'intervention des forces de l'ordre, **alerter** en transmettant un point de situation <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - localiser un incident ; - alerter ou faire alerter les forces de l'ordre et sa hiérarchie ; - identifier le moyen de transmission de l'alerte adapté aux besoins de la situation ; - établir un compte-rendu et une description de la situation de façon claire, concise et exhaustive ; - éviter un mouvement de panique du public ; - générer une alarme	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- le besoin de transmission d'une alerte est identifié et justifié ; - le message d'alerte est préparé et exhaustif ; - si nécessaire (sur ordre ou à son initiative), le candidat alerte le public (visiteurs, occupants, permanents) et organise l'évacuation du site en suivant la procédure ; - il applique les procédures d'alerte particulières lors : • de la découverte d'un objet ou colis suspect ; • de la réception d'un appel téléphonique ; • de la réception d'un message écrit ou enregistré

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
UV 3 - DOMAINE D'ACTIVITÉS 3 : SURVEILLANCE ET SÛRETÉ			
A1. Préparation de la mission A11. Étude de la mission	Afin d'offrir une assistance rapide et coordonnée durant une situation d'urgence, **étudier la mission dans son cadre espace-temps** en examinant les informations reçues <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - s'assurer de sa bonne compréhension de la mission en reformulant l'intention, les contraintes et l'effet final recherché ; - apprécier la sensibilité de la mission ; - exploiter les informations nécessaires à l'exécution de la mission ; - identifier le matériel nécessaire à la bonne exécution de ses fonctions ; - détecter et identifier les limites et les risques induits ; - identifier les contraintes	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- la mission est comprise et l'effet final identifié ; - le niveau de risque est actualisé et conditionne la mission (l'état d'urgence/l'état de guerre/contexte terroriste) ; - les informations nécessaires à l'exécution de la mission sont regroupées et exploitées ; - le matériel nécessaire pour la mission est identifié et demandé ; - les contraintes sont identifiées ; - les forces extérieures sont localisées et leurs délais d'intervention sont appréciés

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A12. Prise en compte de l'environnement juridique	Afin d'agir dans la légalité, **garantir les dispositions générales juridiques et réglementaires spécifiques à la mission** en identifiant les textes y afférant <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - identifier et respecter les conditions, modalités et limites d'exercice ; - situer l'utilisation de son armement dans le cadre de l'intervention graduée ; - utiliser son armement dans le respect du cadre légal de la légitime défense	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- la globalité de la règlementation liée à l'emploi est connue et appliquée ; - les principes d'absolue nécessité et de proportionnalité sont rigoureusement respectés et justifiés ; - le régime de l'acquisition et de la détention d'armes et de munitions est appliqué (si BCS) ; - le candidat distingue les différentes catégories d'armes ; - les conditions générales de leur acquisition et détention sont rigoureusement appliquées ; - le cadre légal de l'usage de l'armement est clairement identifié ; - les règles de port, transport et stockage de l'armement de catégorie D sont identifiées et appliquées ; - les dispositions du livre

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			VI du CSI relatives à l'armement des agents sont appliquées par le candidat dans l'emploi ; - l'action du candidat s'inscrit pleinement dans les garanties liées au respect des libertés publiques ; - la déontologie professionnelle est connue et respectée

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A13. Préparation tactique	Afin de maitriser les caractéristiques d'un site sensible, **reconnaître sa zone d'évolution** en observant l'environnement à des fins de recueil d'informations et/ou de renseignement <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - s'orienter et repérer les installations avec un plan ; - identifier et localiser les différents systèmes de sécurité/sureté (issues de secours, moyens de lutte contre les incendies, réseau de télésurveillance, moyens de transmission de l'alerte, etc.) Afin d'assurer la sûreté d'un site, **apprécier sa sensibilité** en évaluant les menaces potentielles et les risques induits <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - identifier les menaces potentielles (terrorisme, vandalisme, émeute, revendication, braquage, etc.) - identifier les risques induits (pénétration, explosion, tir, destruction, mouvement de foule, incendie, technologiques, etc.) à l'intérieur et aux abords immédiats	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	Le candidat : - reconnait et exploite les informations utiles sur un plan ou une vue aérienne ; - s'oriente dans sa zone de jour et de nuit ; - identifie, sur la centrale d'alarme et sur le terrain, les différents types de détecteurs reliés ; - étudie les fiches et procédures d'intervention ; - les complète d'une reconnaissance sur zone ; - identifie et observe in situ les procédures de mise en place et de relève ; - identifie les itinéraires, les cheminements, les points de passage obligé

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A14. Actualisation des informations locales	Afin d'aider à la prise de décision, **réaliser un point de situation actualisé** en utilisant l'ensemble des informations locales disponibles <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - déterminer les centres d'intérêts liés à sa fonction ; - actualiser les informations initiales ; - apprécier la situation ; - transmettre des consignes permanentes et particulières ; - rendre compte des évolutions	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	Le candidat : - s'approprie rapidement les informations offertes par les sources extérieures de toute nature, en présentant à la hiérarchie une situation au plus près de la réalité locale ; - communique avec son équipe en partageant régulièrement les informations ; - communique avec sa hiérarchie en lui apportant une information exhaustive
A15. Anticipation des dysfonctionnements	Afin de répondre à toute éventualité, **inventorier les cas non conformes envisageables** en déduisant les parades adaptées <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - déceler les signaux faibles (écoute anticipative des opportunités et menaces dans l'environnement des activités) ; - prévoir les parades aux cas non conformes ; - proposer éventuellement une amélioration de procédure		- l'appréhension des dysfonctionnements potentiels est pragmatique et ordonnée (espace-temps) ; - les parades proposées sont pertinentes

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A2. Contrôle d'un site sensible A21. Contrôle d'accès	Afin d'assurer un filtrage efficient, **exploiter et gérer une aire de contrôle d'accès** en appliquant les directives reçues et en se conformant aux garanties liées au respect des libertés publiques et privées <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - accueillir les visiteurs ; - effectuer une inspection visuelle de bagage(s) sans risquer d'être désarmé ; - réaliser des palpations de sécurité sans risquer d'être désarmé ; - faciliter l'accueil et l'orientation des visiteurs ; - faire preuve de discernement ; - autoriser ou interdire un accès ; - gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors d'événement à risque majeur ; - observer et déceler les comportements douteux ou à risque ; - réagir lors du déclenchement du matériel de détection d'objets suspects et/ou prohibés ; - maîtriser le cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- le cadre législatif des palpations de sécurité et de l'inspection des bagages est identifié et appliqué ; - l'utilisation du magnétomètre et du portique détecteur de métal respecte les conditions et limites d'emploi ; - les éléments générateurs de situations conflictuelles lors de ces missions sont pris en compte et écartés ; - les techniques d'inspection visuelle des bagages de la palpation s'inscrivent dans les procédures prescrites ; - les gants adaptés pour l'exercice des palpations de sécurité sont employés et leur usage peut être expliqué au public ; - le candidat délivre les badges aux visiteurs après le contrôle des autorisations d'accès ;

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			- la validité des badges est vérifiée ; - les visiteurs sont informés, orientés et accompagnés en respectant les règles de circulation sur le site ; - la réaction, lors du déclenchement du matériel de détection, est conforme
A22. Contrôle de zone	Afin de garantir la protection des personnes et des biens dans un espace prédéfini, **exploiter les techniques de contrôle de zone** en s'appuyant sur les moyens matériels et humains <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - se situer au sein de l'organisation de la protection ; - exploiter des systèmes techniques (télésurveillance, vidéosurveillance, vidéoprotection, etc.) ; - appliquer les actes réflexes nécessaires au bon déroulement d'une patrouille pédestre ou motorisée ; - se conformer à l'itinéraire et aux horaires définis - prendre en compte la durée, les conditions climatiques et la nature du terrain ; - s'orienter et donner sa position à l'aide d'un plan (standard ou carroyé) ; - appliquer les règles relatives à l'emploi des transmissions ; - maintenir la communication au sein de l'équipe et avec le PC sécurité ; - prendre en compte les consignes et les dispositions particulières ; - appliquer les dispositions particulières lors des déplacements sur	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- les systèmes de télésurveillance et de vidéosurveillance sont exploités ; - les actes réflexes nécessaires au bon déroulement d'une patrouille sont maîtrisés ; - les règles relatives à l'emploi des transmissions sont appliquées ; - la durée de patrouille, les conditions climatiques et la nature du terrain sont intégrées ; - le candidat emploie le système de pointage

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	une zone spécifique (portuaire, aéroportuaire, nucléaire etc.)		et d'enregistrement des rondes conformément aux préconisations ; - il identifie et suit précisément son itinéraire en respectant les horaires prévus ; - ses déplacements font l'objet de CR de position réguliers

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
UV 4 - DOMAINE D'ACTIVITÉS 4 : GESTION DES RISQUES			
A1. Gestion des risques terroristes	Afin de réagir face à une menace terroriste, **détecter et prévenir un risque** en discernant les mesures de son niveau à prendre <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - déterminer toute personne potentiellement dangereuse ; - identifier les différents matériels terroristes et les niveaux de risque associés (armes blanches, armes à feux, engins explosifs improvisés, véhicules, etc.) ; - développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes ; - restituer les actes élémentaires face aux menaces terroristes ; - appliquer les principes de base de la gestion de crise et de la scène en fonction de la situation ; - sécuriser les lieux en cas de découverte de matériel, d'engins explosifs improvisés (EEI) ; - alerter et renseigner les forces de l'ordre - réagir à un dysfonctionnement et alerter la hiérarchie ; - éviter le renouvellement d'un incident	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- les différents matériels utilisés par les terroristes sont identifiés et provoquent une réaction adaptée du candidat : • armement (arme de poing, fusil d'assaut, fusil de chasse, fusil à pompe, lance-roquettes, etc.) ; • explosifs (solide, liquide, vrac) ; • EEI (principe d'emploi, déclenchement piégé, retardement, contrôlé, ceinture d'explosifs, etc.) ; - les modes d'action terroristes sont pris en compte dans le déroulement des missions (attentats aveugles, attentats suicides, prises d'otages et exécution de masse, attaques avec armes de guerre) ;

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A1. Gestion des risques terroristes (suite)			- la menace de produits et matières nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosives (NRBCE) et la menace informatique conditionnent la préparation et le déroulement des missions spécifiques ; - le candidat réagit à tout dysfonctionnement et alerte sa hiérarchie ; - le candidat propose des évolutions de procédure pour éviter le renouvellement d'un incident ou dysfonctionnement ; - les forces de l'ordre sont alertées sans délai

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A2. Gestion de conflits	Afin de gérer une situation conflictuelle avec le public, **élaborer une stratégie élémentaire de négociation, de médiation, de conciliation** en respectant la déontologie professionnelle <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - anticiper et détecter une situation conflictuelle ; - poursuivre l'objectif principal de la mission ; - maintenir à distance verbale pour préserver son armement ; - déceler toute manœuvre potentielle de son interlocuteur ; - élargir les possibilités de résolution de conflits ; - gérer des situations difficiles ; - gérer les violences verbales, et des comportements agressifs ; - maintenir une attitude physique rassurante, stable et posée ; - intégrer et réagir selon la culture de l'interlocuteur ; - adopter une démarche positive ; - utiliser des personnes « ressources » en cas de besoin	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- la technique de l'assertivité dans les situations agressives est spontanément appliquée ; - les comportements agressifs sont contenus voire désamorcés ; - le candidat contrôle son comportement et anticipe un remplacement éventuel pour calmer une agressivité ; - les comportements conflictuels sont détectés et pris en compte ; - face aux risques de situations menaçantes, la distance verbale est maintenue ; - la courtoisie et la politesse font l'objet d'un effort particulier ; - le public extérieur est maintenu à distance

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A3. Gestion du stress	Afin d'assurer une bonne capacité de prise de décision, **prévenir et maîtriser son stress avec l'armement de service porté** en contrôlant ses propres réactions <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - maitriser son stress avec le port d'armement ; - maintenir l'enjeu opérationnel face à des confrontations dangereuses ; - contrôler ses émotions ; - repérer les symptômes permettant d'identifier le stress et ses causes ; - comprendre le processus du stress ; - identifier son point d'équilibre ; - réaliser un autodiagnostic de sa propre résistance au stress ; - identifier les outils efficaces et adaptés à sa personnalité et au contexte ; - comprendre l'influence de ses émotions sur sa prise de décision	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	En situation tendue : - le niveau de stress est identifié et pris en compte (stress normal, exagéré ou dépassé) ; - les ressources physiques et psychologiques en fonction des exigences des situations sont mobilisées au mieux ; - la respiration, la relaxation et l'imagerie mentale sont des besoins identifiés (individualisation des techniques) ; - le principe de récupération physique et mentale (post-mission ou en fin de journée) est appliqué ; - les contacts avec le public sont abordés positivement ; - la communication et la synergie au sein du groupe sont développées pour réduire le stress collectif

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A4. Gestion du risque post-traumatique	Afin d'adopter les bons réflexes face à un évènement majeur, **prévenir le risque post traumatique** en identifiant les composantes du stress et les moyens de sa gestion, notamment en cas de port d'une arme de poing (si BCS) <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - appréhender l'Etat de Stress Post-Traumatique (ESPT) ; - repérer les symptômes de l'ESPT ; - identifier les facteurs de protection de l'ESPT et les développer (proactivité) ; - développer les attitudes émotionnelles et communicationnelles à adopter suite à l'évènement ; - appliquer l'écoute, l'empathie et le soutien au sein de son équipe	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- le candidat est proactif et s'est préparé à affronter des situations choquantes ; - les symptômes de l'ESPT sont connus ; - le candidat verbalise et communique en permanence avec ses pairs, en se soutenant mutuellement

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
UV 5 - DOMAINE D'ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES Option A : ARME DE POING			
Les armes de poing sont définies dans la catégorie B (armes létales soumises à autorisation)			
A1. Préparation à l'emploi de l'arme de service A11. Maintien des compétences spécifiques de l'ISA	Afin de satisfaire aux dispositions légales des ISA, **maintenir son employabilité** en respectant les périodicités d'entraînements, les mises à jour administratives et les évolutions législatives <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - actualiser et développer ses compétences relatives aux procédures d'emploi, aux postures du domaine des armes à feu et des consignes de tir ; - réaliser les tirs d'entrainement sous le contrôle d'un formateur ; - exécuter les ordres et commandements du directeur de tir ; - respecter les règles de déplacement et de comportement sur une infrastructure de tir ; - appliquer les dispositions relatives à l'actualisation du carnet de tir ; - contrôler la périodicité de validité de la carte pro (pour soi et ses équipiers) ; - s'assurer de la connaissance des textes règlementaires et de leurs évolutions ; - préserver son intégrité physique en utilisant les dispositifs de protection individuelle (protections auditive et visuelle)	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation professionnelle incluant un tir opérationnel contextualisé	Le candidat : - respecte les périodicités d'entrainement et de prorogation des habilitations ; - contrôle rigoureusement la mise à jour de son carnet de tir indiquant : • la date de chaque séance contrôlée de pratique du tir ; • l'identité, la signature et le timbre de la personne en charge de contrôler la séance ; • l'adresse du stand de tir, le type de tirs effectués ; • le nombre de cartouches tirées ; • le nombre de tirs validés ; - suit la validité de sa carte professionnelle et planifie le recyclage dans les délais ;

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			- suit les évolutions des textes réglementaires de la profession ; - préserve son intégrité physique en utilisant les dispositifs de protection individuelle (protections auditive et visuelle) ; - respecte les règles, consignes et comportements requis sur une infrastructure de tir

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A12. Contrôle de l'armement	Afin de garantir l'employabilité et la conformité de son armement, **contrôler son arme de poing, ses munitions et ses accessoires** en respectant les règles générales de sécurité Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels : - appliquer strictement les règles générales de sécurité ; - percevoir et réintégrer son arme ; - identifier et contrôler le numéro de série de l'arme ; - transmettre et recevoir son arme (principe de transmission sécurisée) ; - reconnaitre les munitions à employer ; - préparer ses chargeurs ; - contrôler le chargement de l'arme de poing, de jour ou de nuit ; - vérifier le maintien des chargeurs sur l'arme ; - mettre en œuvre son armement de manière responsable et autonome ; - adapter son étui de rétention ; - ajuster son équipement à l'emploi d'une arme de poing (règles ergonomiques) ; - utiliser des puits balistiques	**Voie formative :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **VAE :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation professionnelle incluant un tir opérationnel contextualisé	- les manipulations de perception et de réintégration sont conformes aux règles et procédures de sécurité ; - la sécurité est prioritaire et strictement respectée ; - le contrôle de l'armement et des munitions est méthodique, complet et rigoureux ; - le candidat distingue les différentes catégories d'armes et les conditions générales de leur acquisition comme de détention ; - le régime de l'acquisition et de la détention d'armes et de munitions est identifié et appliqué ; - les conditions et modalités d'acquisition, de détention, de conservation, de transport et d'usage des armes

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A12. Contrôle de l'armement (suite)			susceptibles d'être utilisées et les sanctions encourues en cas de non-respect de ces conditions sont identifiées et prises en compte pour le service ; - le candidat identifie la zone neutre et emploie systématiquement le puits balistique pour effectuer les opérations de mise en service et de mise en sécurité des armes

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A13. Entretien de l'arme de service	Afin maintenir en condition opérationnelle son arme de poing, **assurer les opérations d'entretien de son niveau** en respectant les règles de sécurité <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - effectuer les opérations de sécurité ; - démonter et remonter son arme dans le strict respect des règles de sécurité ; - entretenir son arme (nettoyage et huilage) ; - utiliser un kit d'entretien (spécificités des éléments) ; - vérifier le bon fonctionnement de l'arme ; - appliquer les dispositions de stockage des armes et chargeurs	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation professionnelle incluant un tir opérationnel contextualisé	- les spécificités et destinations d'emploi des éléments du kit d'entretien sont distinguées ; - l'entretien de l'arme est défini par la conservation de ses caractéristiques techniques et opérationnelles ; - le candidat est responsable et autonome pour l'entretien de son arme individuelle ; - les armes sont entretenues systématiquement par le candidat après : • chaque séance de tir, • avoir été exposées aux intempéries ou à des conditions climatiques particulières

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A2. Stockage et transport	Afin de réaliser une montée ou une descente de service, **appliquer les dispositions relatives à la conservation et transport de son arme de poing et des munitions** en respectant le code de la sécurité intérieure <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - vérifier le moyen de sécurisation de son arme ; - identifier la pièce de sécurité de l'arme ; - démonter la pièce de sécurité ; - placer un assembleur de stockage ; - appliquer les procédures et les configurations de stockage (coffres, armoires fortes, munitions stockées à part) ; - adopter les procédures de traçabilité ; - appliquer les procédures de transport pendant et en dehors de l'exécution de mission (mallette, housse, munitions à part, etc.) ; - transporter l'armement en mode « non utilisable » ; - mettre en œuvre la technique répondant à cet objectif par le démontage d'une des pièces de sécurité ; - se déplacer avec les documents selon la règlementation ; en vigueur ; - renseigner un état journalier retraçant les sorties et les réintégrations des armes et munitions enregistrées dans les conditions fixées	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	Le candidat : - identifie et applique rigoureusement les conditions de stockage des armes et des munitions ; - dépose son arme et ses munitions à part, dans des coffres forts ou des armoires fortes scellés au mur ou au sol d'une pièce sécurisée ou dans des chambres fortes ; - se conforme rigoureusement à la réglementation nationale relative à l'usage des armes et des munitions (acquisition, détention, conservation et transport) ; - contrôle et renseigne les supports dédiés avant de les signer

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A3. Réalisation de missions avec l'arme de service	Afin d'évoluer en milieu professionnel, **mettre en œuvre son armement de manière responsable et autonome** en respectant la législation nationale et les règles de sécurité <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - appliquer strictement les règles élémentaires de sécurité ; - effectuer les trois manipulations de base ; - vivre avec son armement ; - préserver son armement lors du contact avec le public ; - effectuer les opérations courantes (palpation, inspection des bagages, etc.) sans risquer d'être désarmé ; - embarquer et débarquer d'un véhicule avec son armement ; - appliquer strictement les différentes techniques pour les opérations courantes	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation professionnelle incluant un tir opérationnel contextualisé	- la maîtrise de l'environnement institutionnel est prégnante ; - les règles générales de sécurité, les procédures d'emploi, les postures sont observées durant toutes les phases de la mission ; - le port de l'arme est apparent et à la ceinture (ou à la cuisse) ; - le candidat distingue les dispositions à prendre suite à • un incident de tir ; • un accident de tir ; - au début et à la fin du service, ainsi qu'à l'issue d'un tir (consécutif ou non à un incident de manipulation) les opérations de mise en sécurité des armes sont effectuées sans délai dans un dispositif balistique de mise en sécurité des armes ;

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			- l'embarquement en véhicule est cadencé et sous appui ; - les principaux points de résistance du véhicule sont identifiés pour une mise à l'abri ; - les modalités de sécurisation de l'armement sont adaptées au transport en véhicule

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A4. Usage de l'arme A41. Tir de riposte	Afin de réagir à une agression nécessitant l'usage de l'arme, **riposter par le feu** en analysant les risques potentiels et le cadre légal de la légitime défense <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels, en situation de stress intense</u> : - dégainer et rengainer son arme avec la main forte ; - effectuer une transition d'arme (moyens de défense intermédiaires ⇔ arme de poing) ; - se placer judicieusement au sein du binôme/de l'équipe ; - adopter les positions de tir idoines avec les protections balistiques ; - apprécier une distance ; - analyser une possibilité de riposte (risque de perforation, manquer, ricochés) ; - appliquer les ordres de tir de son chef de binôme/d'équipe ; - appliquer les principes fondamentaux du tir ; - appliquer les principes de la riposte graduée ; - utiliser son arme dans le respect du cadre légal de la légitime défense ; - tirer depuis un véhicule (à l'arrêt et en mouvement) ; - analyser son tir ; - analyser son environnement ; - communiquer au sein de l'équipe d'intervention lors d'actions de feu ; - appliquer les procédures de mise en place et de retrait du moyen de sécurisation de l'armement ; - effectuer un mouvement de chargement avec le moyen de sécurisation de l'armement ; - réaliser le tir en conditions diurnes/nocturnes ; - s'interdire les effets collatéraux ;	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation professionnelle incluant un tir opérationnel contextualisé	- l'environnement est analysé rapidement et la menace est certifiée sans équivoque ; - les possibilités de tir et les effets sont appréciés ; - les effets de balistique terminale et lésionnelle sont appréciés et conditionnent la riposte par arme à feu ; - les risques de perforation(s) et de ricoché(s) sont appréciés et pris en considération ; - le verrouillage et le déverrouillage du dispositif de rétention de l'arme (holster) sont maitrisés ; - les prises de position de tir sont fluides, stables et confortables ; - les manipulations sont réalisées en conservant le regard vers la menace ; - le candidat cherche

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A41. Tir de riposte (suite)	- effectuer le compte-rendu (CR) de tir		une protection et sort de la ligne de tir de l'adversaire ; - les spécificités du tir embarqué sont prises en compte et respectées (positions, protections, éjection d'étuis, environnement confiné, etc.) ; - les effets du tir de riposte sont analysés ; - les effets des genres de tir sont distingués et appliqués en cohérence avec la situation ; - la procédure d'appui mutuel est restituée ; - le CR d'action est transmis sans délai au PC de sécurité

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A42. Gestion d'une séquence de tir	Afin de neutraliser la menace, **maintenir la capacité de riposte du binôme** en réagissant et en s'adaptant en permanence <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels, en situation de stress intense</u> : - effectuer des changements de chargeur (rapide ou tactique) ; - résoudre un/des incident(s) de tir ; - prendre une visée conforme ; - renforcer/appuyer un équipier lors d'un incident de tir ou changement de chargeur ; - effectuer une transition d'arme (arme de poing ⇔ moyens de défense intermédiaires) ; - délivrer des coups d'arrêt avec arme de poing (au contact, sur un incident de tir) ; - maintenir un contact visuel sur la menace ; - analyser les effets collatéraux potentiels ; - communiquer au sein de l'équipe d'intervention lors d'actions de feu	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation professionnelle incluant un tir opérationnel contextualisé	- la chronologie du tir est maitrisée et chaque action est distinguée par l'ISA ; - le principe de la respiration avant/pendant le tir est respecté ; - l'importance de la sécurité à l'entraînement comme en opération est prise en compte ; - le candidat remédie à des incidents de tir afin de remettre son arme rapidement en disposition de combat ; - les manipulations sont réalisées en conservant le regard vers la menace ; - la logique gestuelle est maintenue dans le service de l'arme

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A43. Gestion d'un tir de riposte	Afin de faciliter l'intervention des forces de l'ordre et les secours, **gérer la situation après l'utilisation de son arme de poing** en portant assistance aux victimes et en appliquant les mesures conservatoires <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> : - préserver les traces et indices ; - rechercher les témoins directs ; - sécuriser et interdire la zone d'action ; - porter assistance à d'éventuelles victimes ; - coopérer avec les forces de l'ordre et les secours	**<u>Voie formative</u> :** - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. **<u>VAE</u> :** - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation professionnelle incluant un tir opérationnel contextualisé	- les traces et indices sont préservés ; - la zone d'action est sécurisée et interdite aux extérieurs (badauds notamment) ; - l'assistance aux victimes est réalisée ; - les forces de l'ordre et les secours sont accueillis, guidés et informés

2) Identification des domaines d'activités de la certification

Intitulé	Descriptif et modalités d'évaluation et de certification
Domaines d'activités pour emploi avec armement de catégorie D	
UV 1 - Domaine d'activités 1 : **Secours tactique** - actualiser les compétences en formulant, si nécessaire, une demande de recyclage ; - préparer les équipements spécifiques en constituant son kit individuel de premiers secours ; - sécuriser la scène en tant que primo-intervenant pour se prémunir de tout danger ; - réaliser un bilan succinct, en vue d'identifier le(s) type(s) de détresse(s) et d'effectuer les gestes de secours adaptés ; - alerter au plus tôt par un compte rendu exhaustif, tout en se préparant à répondre aux éventuelles questions complémentaires ; - effectuer les gestes de secours dictés par la nature et la gravité, en assurant la recherche des fonctions vitales de la (des) victime(s) ; - assurer la permanence de la surveillance tout en effectuant une réévaluation ; - organiser l'accueil, tout en maintenant la surveillance vitale.	Par la voie formative : - tests écrits ; - mises en situation contextualisées (statiques et dynamiques) ; - restitutions technico-opérationnelles ; - étude(s) de cas. Pour les candidatures par VAE : - livret 2 de présentation de l'expérience ; - associé éventuellement à entretien oral avec le jury ; - complété, selon le cas, par une mise en situation simulée ou reconstituée. Le candidat est informé des modalités d'évaluation lors de son courrier de convocation devant le jury.
UV2 - Domaine d'activités 2 : **Techniques opérationnelles** - contrôler la disponibilité des moyens collectifs en détaillant les actions qui devront être menées ; - s'équiper en contrôlant l'employabilité des matériels ; - réaliser les opérations de maintien en condition des matériels en procédant aux vérifications de son niveau ; - Connaître la réglementation relative à l'acquisition, la détention, la conservation, au transport et à l'usage des armes et des munitions - Connaître la réglementation relative à l'usage des armes - se défendre, en adaptant la réponse au niveau d'intensité et de violence déployé par le (ou les) agresseur(s) ; - parer toute tentative de saisie ou arrachement de l'armement en se défendant efficacement ; - protéger les personnes menacées en adoptant les mesures collectives adaptées ; - apprécier le contexte global de la maîtrise de l'adversaire en respectant le cadre juridique ; - appliquer les techniques opérationnelles individuelles et collectives en se coordonnant avec le binôme ou l'équipe ; - effectuer un compte rendu en appliquant les procédures des transmissions adéquates ; - adapter sa communication à la situation, en s'efforçant d'apaiser les tensions ; - appliquer les règles de confidentialité en observant un devoir de réserve et de discrétion ; - alerter en transmettant un point de situation clair et exhaustif.	

Intitulé	Descriptif et modalités d'évaluation et de certification
Domaines d'activités pour emploi avec armement de catégorie D	
UV 3 - Domaine d'activités 3 : **Surveillance et sûreté** - étudier la mission dans son cadre espace-temps en examinant les caractéristiques majeures transmises par sa hiérarchie ; - garantir les dispositions générales juridiques et réglementaires spécifiques à la mission en identifiant les textes juridiques ; - reconnaître sa zone d'évolution en observant l'environnement à des fins de recueil d'informations et/ou de renseignement ; - apprécier la sensibilité d'un site en évaluant les menaces potentielles et risques induits ; - réaliser un point de situation actualisé en utilisant l'ensemble des informations locales disponibles ; - inventorier les cas non conformes envisageables en déduisant les parades adaptées ; - exploiter et gérer une aire de contrôle d'accès en appliquant les directives reçues et en se conformant aux garanties liées au respect des libertés publiques et privées ; - exploiter les techniques de contrôle de zone en s'appuyant sur les moyens techniques et humains disponibles.	Par la voie formative : - tests écrits ; - mises en situation contextualisées (statiques et dynamiques) ; - restitutions technico-opérationnelles ; - étude(s) de cas. Pour les candidatures par VAE : - livret 2 de présentation de l'expérience ; - associé éventuellement à entretien oral avec le jury ; - complété, selon le cas, par une mise en situation simulée ou reconstituée. Le candidat est informé des modalités d'évaluation lors de son courrier de convocation devant le jury.
UV 4 - Domaine d'activités 4 : **Gestion des risques** - détecter et prévenir un risque en discernant les mesures de son niveau à prendre ; - élaborer une stratégie élémentaire de négociation, de médiation, de conciliation en respectant de la déontologie professionnelle ; - prévenir et maîtriser son stress avec arme de service portée en contrôlant ses propres réactions ; - prévenir le risque post traumatique en identifiant les composantes du stress et les moyens de sa gestion, notamment en cas de port d'une arme de poing.	

Intitulé	Descriptif et modalités d'évaluation et de certification
UV 5 - Domaine d'activités spécifiques (option A : Arme de poing)	
Domaine d'activités spécifiques A : **Arme de poing** - maintenir son employabilité en respectant les périodicités d'entraînements, les mises à jour administratives et les évolutions législatives ; - contrôler son arme de poing et ses munitions en respectant les règles générales de sécurité ; - assurer les mesures d'entretien de son niveau en respectant les règles de sécurité ; - appliquer les dispositions relatives à la conservation et transport de son arme de poing et des munitions en respectant le code de la sécurité intérieure ; - mettre en œuvre son armement de manière responsable et autonome en respectant la législation nationale et les règles de sécurité ; - riposter par le feu en analysant les risques potentiels et le cadre légal de la légitime défense ; - maintenir la capacité de riposte de l'équipe en réagissant et en s'adaptant en permanence ; - gérer la situation après l'utilisation de son arme de poing en portant assistance aux victimes et en appliquant les mesures conservatoires.	Par la voie formative : - tests écrits ; - mises en situation contextualisées (statiques et dynamiques) ; - restitutions technico-opérationnelles ; - étude(s) de cas. Pour les candidatures par VAE : - livret 2 de présentation de l'expérience ; - associé éventuellement à entretien oral avec le jury ; - complété, par une mise en situation professionnelle incluant un tir opérationnel contextualisé. Le candidat est informé des modalités d'évaluation lors de sa convocation éventuelle devant le jury.
Emploi avec armement de catégorie D + option « emploi avec armement de catégorie B » (arme de poing)	Synthèse globale + évaluations finales

Important : la certification de niveau 4 « Intervenant en surveillance armée » est constituée d'un tronc commun à tous qui permet l'emploi avec armement de catégorie D et d'une option qui permet l'emploi avec armement de catégorie B.
La spécialisation avec les armes de poing est proposée en fonction de l'emploi prévisionnel.
L'obtention de la certification est conditionnée par l'acquisition cumulative des quatre domaines d'activités du tronc commun et éventuellement de l'option, selon le cas.

CONTINUUM DE FORMATION DES INTERVENANTS EN SURVEILLANCE ARMÉE

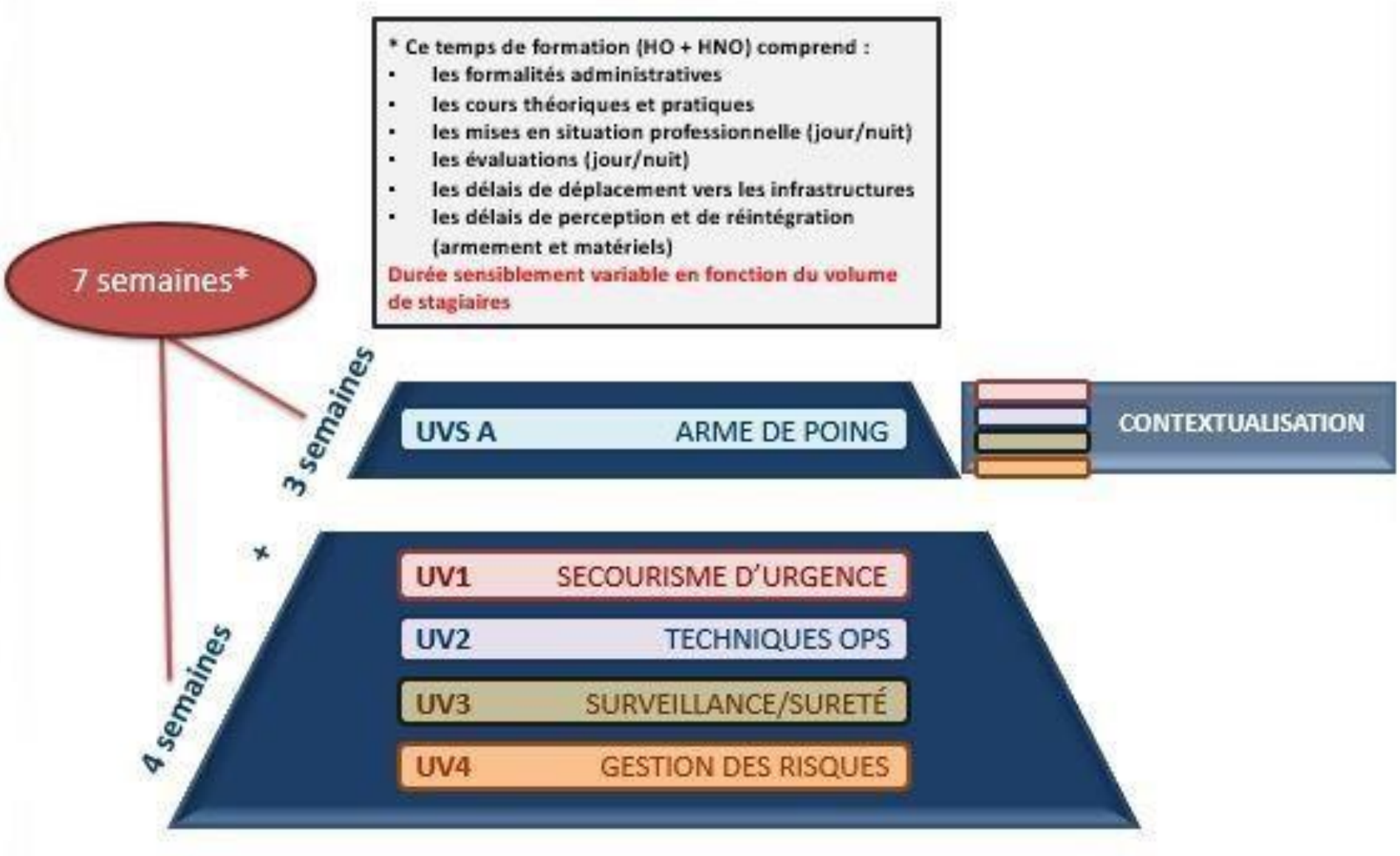
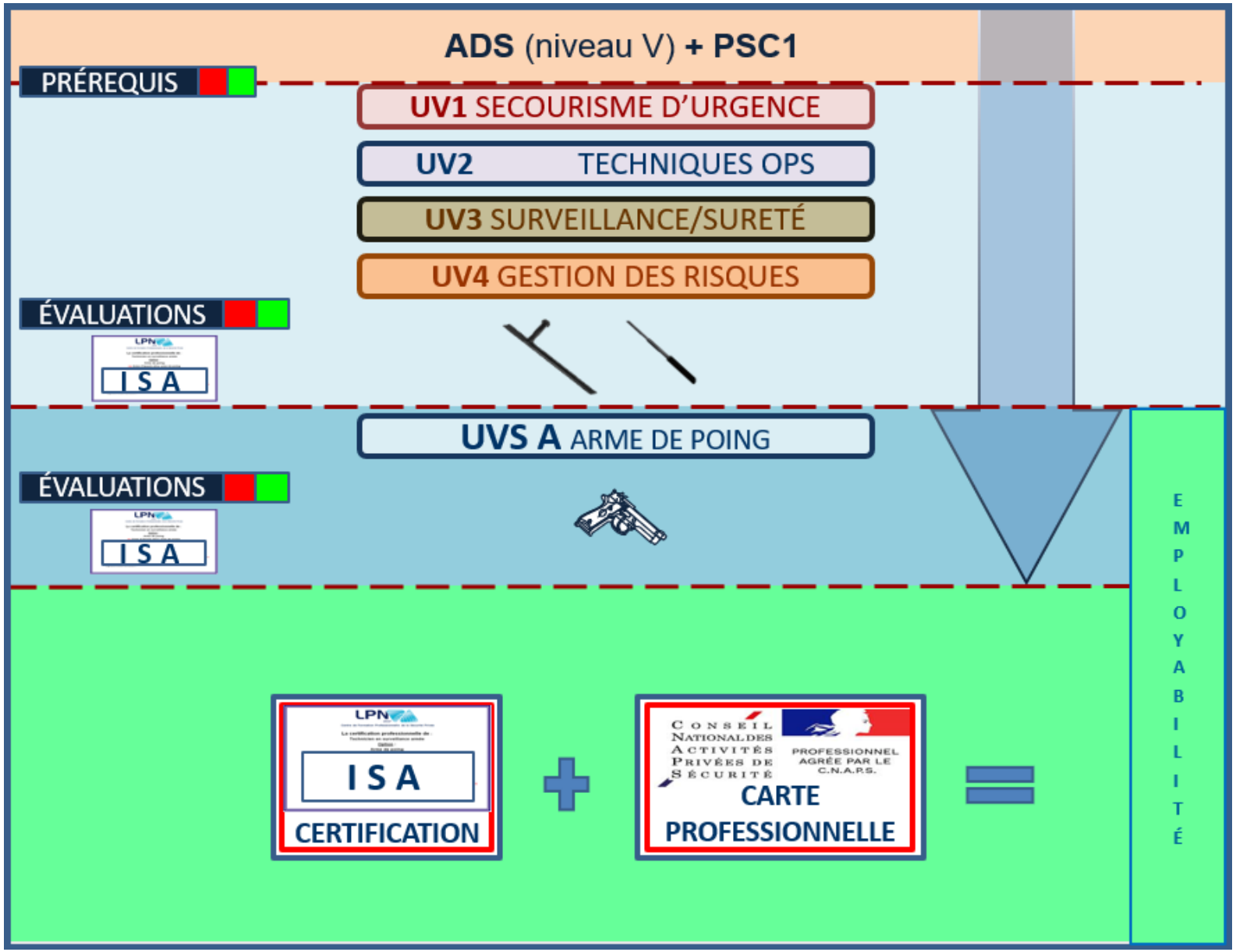
DISPOSITIF DE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES ET D'ACCÈS A L'EMPLOI